

*Les subsides*

les facteurs relatifs à la concurrence dans l'industrie nord-américaine du bois d'oeuvre et clarifier les prises de position et les pratiques des deux gouvernements dans ce domaine. Mon collègue a dit ce matin qu'une autre réunion très importante aura lieu demain.

La première réunion a eu lieu à San Diego en janvier. Une réunion sur les aspects techniques a eu lieu à Prince George du 12 au 14 février et, bien sûr, les pourparlers se sont poursuivis à Washington le 12 mars. Une autre réunion a eu lieu à Ottawa le 11 avril.

Le gouvernement du Canada et le secteur du bois d'oeuvre risquent d'être très vulnérables si les Américains imposent des droits compensateurs sur nos exportations de bois d'oeuvre qui leur sont destinées. Certes, il est possible d'aborder certains aspects de la question du bois d'oeuvre lors des négociations bilatérales, mais je tiens à préciser que les efforts déployés pour faire obstacle aux exportations du bois d'oeuvre canadien vers les marchés américains ne seront pas mis en veilleuse en attendant la conclusion de ces négociations.

La coalition du bois aux États-Unis dispose encore d'une mesure législative relative aux droits compensateurs, qui protège l'industrie américaine contre les importations dites subventionnées et sensées lui faire du tort. L'industrie américaine est sur le point de présenter une pétition réclamant une nouvelle taxe compensatrice sur nos exportations de bois d'oeuvre. C'est en déployant tous les efforts possibles et imaginables que nous avons réussi à retarder l'adoption de cette mesure et nous continuerons à multiplier nos démarches en ce sens auprès du gouvernement voisin.

Si, en définitive, l'industrie américaine présente une nouvelle pétition, nous soutiendrons avec vigueur que le département du Commerce ne devrait pas l'accepter, car en vertu de ses propres lignes directrices sur la question, il ne doit pas notamment enquêter sur des programmes qui, manifestement, ne devraient pas faire l'objet de droits compensateurs. En outre, il ne fait pas enquête sur des programmes qui ont été classés dans cette catégorie auparavant, à moins que la pétition n'apporte de nouvelles données. Je le répète, plusieurs de ces enquêtes ont déjà eu lieu, notamment une relative à l'application générale de droits compensateurs. Enfin, le département ne réexamine pas un programme qu'on a jugé généralement acceptable lors d'une enquête précédente, sans avoir la preuve que la situation a changé.

Étant donné ce qui précède, le gouvernement canadien trouve difficile à comprendre une pétition modifiée, sachant qu'en 1982-1983 déjà, le département du Commerce a rendu une décision qui nous était favorable à la suite d'une demande identique d'application de droits compensateurs. Après enquête, le département a rejeté catégoriquement les accusations portées par l'industrie américaine qui prétendait que les programmes provinciaux de droits de coupe constituaient une subvention accordée à l'industrie canadienne du bois d'oeuvre sur le marché intérieur ou à l'exportation. Soit dit en passant, le pétitionnaire américain n'en a jamais appelé de la décision.

J'ai déjà précisé très clairement au gouvernement américain, au niveau du cabinet, que nous étions tout à fait opposés à une nouvelle enquête. Bref, si une pétition est présentée, nous profiterons de toutes les occasions pour faire savoir au gouvernement

américain qu'à notre avis, le département américain du Commerce n'a aucune raison de l'accepter et de procéder à une enquête sur les droits compensateurs pouvant être appliqués aux importations de bois d'oeuvre canadien.

La politique et la pratique canadiennes touchant aux producteurs forestiers n'ont pas beaucoup évolué depuis l'établissement de droits compensateurs en 1983. Il n'y pas eu de changements majeurs dans les lois américaines qui justifieraient un nouvel examen des programmes déjà susceptibles de faire l'objet d'éventuels droits compensateurs selon le département américain du Commerce. De l'avis du gouvernement, un tel examen ne serait ni conforme aux propres directives du département sur l'acceptation d'une pétition en matière de droits compensateurs ni aux obligations des États-Unis aux termes du GATT. Les députés peuvent être assurés que le gouvernement du Canada continuera de déployer les ressources, les efforts et le leadership nécessaires tant que notre principal problème commercial avec les États-Unis ne sera pas résolu.

Je voudrais maintenant commenter quelques-unes des observations faites ce matin par le député de Skeena. Le député voudrait certes que je rétablisse les faits. Il a parlé des efforts que nous déployons actuellement pour régler cette question. D'une part, il sait très bien que le commerce international relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et peut-être encore davantage, du ministre du Commerce extérieur. L'important, c'est de travailler de concert avec les provinces et les industries pour soutenir de toutes les façons possibles les secteurs dont nous avons respectivement la responsabilité. Le secteur qui m'intéresse au premier chef est évidemment celui qui a fait l'objet de tant d'efforts de notre part.

Le député a cité quelques données que je me dois de rectifier. Dès que j'ai assumé mon portefeuille, j'ai établi une nouvelle direction de l'industrie et du commerce au sein de mon ministère, à laquelle le gouvernement précédent n'avait pas songé. Cette direction disposera de 14 années-personnes lorsqu'elle sera complètement opérationnelle. Nous avons également une direction de l'économie comptant 16 employés qui fournissent au gouvernement données et analyses concernant les questions commerciales et industrielles.

Il y a peut-être lieu de rappeler maintenant que les directeurs généraux respectifs de ces deux directions siègent au comité intergouvernemental chargé des négociations. Ces cadres participent donc quotidiennement à l'étude de cette question en collaboration avec le personnel du ministère du Commerce extérieur. Nous jouons un rôle de soutien sur ce chapitre évidemment puisque le commerce international ne constitue pas ma toute première responsabilité, mais j'en assume quand même une partie indirectement et de façon complémentaire. J'entends continuer dans cette voie.

Compte tenu des initiatives prises par tout le personnel du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministre du Commerce extérieur ainsi que par mes collaborateurs, peu nombreux mais dynamiques, je peux affirmer que nous avons transformé le Service canadien des forêts qui, auparavant, était essentiellement un service de recherche. Du rôle de spectateurs, nous sommes passés au premier plan des entretiens et des négociations qui se déroulent actuellement.